



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 1^{er} décembre 2022

Procès-verbal N° 10

Président : André DAVOINE

Présents : Christophe MAILLARD - Xavier VELILLA - Jacques WARIN

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°21*MATCH N° 25109559* : Entente CASTÉRA-VIC / AUCH FOOTBALL 3 – Championnat U15 D2 Phase 1-Journée 8 du 26/11/2022.

Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu du club d'AUCH FOOTBALL en date du 25/11/2022 à 20h08 déclarant forfait par manque d'effectif pour le match cité en rubrique.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré statue :

- **Match perdu par forfait à AUCH FOOTBALL 3**
- **Porte le score de 3 buts à 0 en faveur de l'Entente CASTÉRA VIC**
- **Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Jeunes**

Amende : 30€ (1^{er} forfait) portés au débit du compte District d'AUCH FOOTBALL (541854)

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le Secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
André DAVOINE